

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, greffière à la municipalité du Canton d'Orford, donne avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En effet, lors de la séance ordinaire du lundi 3 février 2020, le conseil municipal consultera et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) Demande de dérogation mineure présentée par M^{me} Stéphanie Gauvin-Sasseville et M. Antoine Roy-Bérubé, pour le lot numéro 5 290 640 du cadastre du Québec, situé au 86, rue de la Valériane (Rur-12).

L'effet de cette demande si elle est accueillie est :

- que soit réduite à 6,4 mètres la marge de recul latérale minimale du côté sud applicable au bâtiment principal existant alors que l'article 5.9 du Règlement de zonage numéro 800 exige une distance minimale de 7,5 mètres. La différence est de 1,1 mètre

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au bureau municipal à la date précédemment mentionnée. La séance débutera à 19 h.

Donné à Orford, le 17 janvier 2020.



Brigitte Boisvert, avocate et greffière